



**CENTRE HOSPITALIER  
DE DIGNE LES BAINS**



## Institut de Formation en Soins Infirmiers

# Vous êtes admis(e) dans votre Institut de choix 1

Vous devez confirmer votre affectation par écrit au plus tard le 9 juin 2021 inclus (cachet de la poste faisant foi), en doublant impérativement ce courrier d'un mail adressé à l'institut ([ifsi@ch-digne.fr](mailto:ifsi@ch-digne.fr)).

Vous devez, pour valider votre inscription :

- Vous acquitter de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) paiement en ligne sur [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr) (92 €) et fournir l'attestation à l'IFSI,
- Régler les droits d'inscription à la scolarité de : 170 € à l'ordre du Trésor Public,
- Fournir l'attestation signée de non inscription ou de désinscription sur la plateforme Parcoursup, dans les 4 jours ouvrés qui suivent votre acceptation.

Passé ce délai, vous serez présumé(e) avoir renoncé à votre admission.

Votre admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un dossier médical comportant :

- Un certificat établi par un médecin agréé attestant que vous ne présentez pas de contre-indications physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.